

11. Phase de transition

Le gouvernement croit qu'il atteindra l'objectif qu'il s'était fixé de disposer en 1978 d'une Fonction publique irréversiblement bilingue. Tel que mentionné déjà, le nombre de titulaires bilingues qualifiés de postes bilingues, de 40% qu'il était en mai 1974, est passé à 80% en septembre 1977. Ce nombre pourrait bien se situer entre 85% et 90% au 31 décembre 1978. A cette date, des postes bilingues seront encore comblés par des personnes unilingues: il s'agira soit de personnes récemment nommées à ces postes, soit de personnes qui ont le droit de demeurer unilingues parce qu'elles ont été nommées à ces postes avant que ces derniers n'aient été identifiés bilingues, ou encore de personnes qui jouissent d'une exemption en raison de leurs longs états de service ou de leur âge.

La politique relative aux "nominations conditionnelles" à des postes bilingues, et les dispositions concernant le programme général de la formation linguistique de base aux frais de l'Etat pour les employés unilingues, ont été mises en oeuvre d'une part, dans le but d'accélérer la transformation de la Fonction publique en une institution qui, là où c'est nécessaire, fonctionne dans les deux langues officielles par rapport à une institution qui, auparavant, était majoritairement d'expression anglaise, et d'autre part dans le but de réduire au minimum les effets de ce changement sur les employés. Il est maintenant possible de mettre fin à ces politiques en raison du progrès réalisé en vue de faire de la Fonction publique une institution fonctionnellement bilingue; toutefois, afin que les employés actuels et éventuels en soient informés bien à l'avance, le gouvernement a établi comme échéance de terminaison prévue le 31 décembre 1983.